



# **A**micale des **R**ésidents du **Q**uartier de la **R**oute de **V**erneuil

11 bis rue Madeleine Roch - 78130 Les Mureaux - Tél. : 01 34 74 93 48 - Mél. : arqrv.lm@free.fr

# **BULLETIN DE LIAISON**

## **EDITORIAL**

Cette nouvelle année 2016 a très bien commencé. En effet le 30 janvier dernier a eu lieu notre assemblée générale à laquelle 128 membres ont assisté.

Celle-ci a été suivie d'un spectacle qui a été beaucoup apprécié : « Les Tartigoles » et tout ceci s'est terminé par le pot de l'amitié.

Nous tenons à remercier M. DURUPT, maire adjoint, pour sa participation.

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée de six nouveaux membres au conseil d'administration de l'amicale.

Ce renfort va nous permettre d'être plus présents, plus réactifs et très probablement apporter de nouvelles idées...

Dans ce premier bulletin, vous trouverez les réponses aux nombreuses questions posées à la municipalité par les résidents du quartier de la route de Verneuil.

### **Conseil d'Administration 2016**

BEAUJON A., CLEYOU J., CROÛS N. et J., DACHICOURT M., FERREIRA M., GUIVARCH R., HEUZARD Y. et R., MAGNIN C., MAGNIN D., MINDEAU J.M, ROCHEREAU M., RODRIGUEZ B., SMITTARRELLO N. et H.

Membres entrants : CHABBERT S., CUNY F., DELASSUS J., FERREIRA M.H., RODRIGUEZ M., ROUSSEAU E.



**Intermarché**

**MAULETTE (78550)**

par la N12 sortie Mantes, direction Houdan  
lundi au samedi de 9 h à 20 h - dimanche de 9 h à 13 h.

Tél. : 01 30 59 78 90 - Fax : 01 30 88 12 48



Cabinet Dominique GUIMIER

**ASSURANCES**

Auto - Habitation

Placement – Santé

21 rue Carnot - 78130 Les Mureaux  
Tél. : 01 30 99 06 08 - Fax : 01 30 99 63 61  
Mob. : 06 17 71 40 00

**Groupement d'Animation  
du centre Commercial  
des Bougimonts  
(GRACOB)  
(45 commerces)**

9 avenue de la République – 78130 LES MUREAUX  
Mob. : 06 14 87 46 95

**Entreprise TORO**

**Charpente-couverture-isolation**

Reconnu : garant environnement

53 rue Pierre Leroy - 78130 Les Mureaux  
Tél. : 01.30.99.60.41  
Mob. : 06.87.65.34.49

**Jac Depann'**

Contrat d'entretien annuel  
Dépannage et Révision  
Chaudière gaz

78130 Les Mureaux  
Tél. : 01 34 74 11 53



Remplacement de  
**fenêtres et volets**

dans la journée  
et sans dégâts.  
Devis gratuit

58 avenue Foch - 78130 Les Mureaux  
Tél. : 01 34 92 91 91



**PROMALO**  
SERVICES INFORMATIQUES

Vente,  
Matériels, Accessoires  
Pièces détachées  
Consommables

Services,  
Réseaux, Formation  
Maintenance sur site

Tous devis Particuliers  
ou Entreprises gratuits



3 bis, rue Maurice Berteaux - 78130 LES MUREAUX - Tél. 01 30 99 57 53 - Fax 01 30 99 57 65

**SUP NET EXPRESS**

Pressing Laverie Automatique

Ouvert 7 j / 7 de 8 h à 20 h.  
Centre commercial Les Bougimonts  
78130 LES MUREAUX  
Tél. : 01 39 28 09 92 – 06 32 93 75 91

**Les questions posées par les habitants du quartier, recueillies par l'ARQRV, transmises à notre maire et les réponses de la municipalité.**

- 1 Les travaux du nouveau commissariat se terminent, à quelle date la nouvelle adresse ?**  
Les agents intègrent progressivement leurs bureaux. Le déménagement devrait être définitif en mars 2016.
- 2 Aux lieu et place du commissariat des discussions devaient s'engager avec le Ministère de l'Intérieur. Qu'en est-il ? (question 5 du 24.01.15) et le devenir du restaurant SUSCHI-Les Mureaux.**  
Des négociations sont à engager. Ce secteur va inévitablement évoluer mais pour le moment aucun projet n'est défini. La ville s'est dotée d'outils dans ce sens (l'OPAH-RU va démarrer ainsi qu'un projet de convention avec l'EPFY) pour repenser l'aménagement de ce secteur et déployer le financement et les outils fonciers pour la réalisation. Un plan d'aménagement complet du secteur sera établi et comprendra peut-être des bureaux. Les courriers adressés au Ministère sont restés à ce jour sans réponse quant au devenir des anciens locaux.
- 3 Quelle construction ou aménagement est-il envisagé en lieu et place du commissariat : bureaux, hôtellerie, restauration (question 5 du 24.01.2015).**  
Les discussions sur ce site sont toujours en cours.
- 4 L'intervention a-t-elle été faite concernant les pompiers (la plupart des véhicules) qui tournent au giratoire à gauche (Madeleine Roch direction Paul Raoult). Cette interrogation (sécurité routière avait déjà été posée le 24.01.2015). Actuellement peu d'effet : doit-on attendre un accident pour prendre en compte ce grave manquement au code de la route ?**  
Le rappel a été fait à plusieurs reprises auprès de l'ancien Commandant et du nouveau Capitaine. La ville va adresser un nouveau courrier à la caserne pour enjoindre les pompiers à plus de prudence.
- 5 Garage rue Pierre Curie (question 9 du 24.01.2015) des mesures d'hygiène, sécurité environnement, un contrôle devait être fait par l'exploitant. Quelles en sont les conclusions. Peut-on être destinataire du rapport ?**  
Il est question d'un contrôle fait par l'exploitant, et non par la ville. En conséquence, la ville n'est pas en mesure de communiquer sur un rapport dont elle n'est pas elle-même destinataire.
- 6 Les graffitis sur l'immeuble Anne de Bretagne : question posée les 28.01.2012 ; 02.02.2013 ; 01.02.2014 et 24.01.2015, toujours d'actualité. La municipalité ne peut-elle pas prendre des initiatives contraignantes du fait que la concertation ne donne pas de résultat ?**  
Le contrat d'enlèvement des tags et graffitis a été amendé d'une clause relative à l'enlèvement des tags en hauteur. Un devis a été demandé pour le chiffrage de ces travaux.
- 7 La réfection de l'avenue Paul Raoult est-elle d'actualité ? Attendre Eole revient à dire plusieurs années. (Question du 01.02.2014 et 24.01.2015).**  
Le projet de pôle gare est en cours d'élaboration, il prévoit également l'aménagement de l'avenue Paul Raoult entre rue Gambetta et la rue Henri Dunant ; le dossier sera suivi par la CU GPSO dans le cadre de ses compétences déplacements. Le planning de l'aménagement pôle gare est en adéquation avec le projet Eole.
- 8 Question 20 du 24.01.2015 le service juridique devait examiner notre demande pour la réfection de l'Impasse Pierre Leroy ; à ce jour aucune nouvelle. Nous proposons une rencontre avec le responsable dudit service, pour ensemble étudier les différentes options possibles (PASSAGE DEVIENT DE PLUS EN PLUS DANGEREUX : ROUTE COMPLEMENT DEFONCEE) (photos jointes)**  
RDV à monter entre le service juridique et l'association.  
Un courrier sera adressé au Préfet.
- 9 Le 02.02.2013, le 01.02.2014, le 24.01.2015, nous avons évoqué l'avenir de la passerelle ? Où en est-on dans ce dossier ? Quelles en seront les financeurs ? Et année de réalisation si possible ?**  
Le projet de passerelle n'a pas connu d'évolution majeure cette année. Le passage en CU sera sûrement l'occasion de remettre ce projet à l'ordre du jour et de repenser les financeurs.
- 10 Déchets verts : Dans le cadre de la communauté d'agglomération au 01.01.2016, ne pourrait-on pas réexaminer cette question très sensible est attendue chez les riverains ?**  
Depuis le 1er janvier 2016, la compétence « Déchets » a été transférée à la nouvelle communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSO). Cette question ne peut donc être traitée dans l'immédiat au vu des nouvelles organisations de service au public à mettre en place ; elle devra donc être transmise aux nouveaux interlocuteurs de GPSO lorsque les services seront pleinement opérationnels.

- 11 **Impasse des Pierrelayes : Décision du Maire le 02.02.2013, confirmée le 01.02.2014 et 24.01.2015 ; à ce jour aucune nouvelle, malgré de nombreuses relances : 4 ans pour régler cette question, n'y a t'il pas un problème d'exécution ? Comment un accord du Maire de la commune peut être traité de la sorte ? Il y a là matière à réflexion avec ceux qui sont chargés de conclure ce dossier. Peut-on espérer une conclusion de ce dossier avant fin 2016?**  
Le principe validé par Monsieur le Maire n'est pas remis en cause. La procédure de bien vacant et sans maître se poursuit. La prochaine étape est le passage du dossier en CCID (commission communale des impôts directs) le 28 janvier.
- 12 **Impasse des Hautes Bruyères : Courrier de M. le Maire du 13.03.2014 avec accord définitif le 24.01.2015 ; comme pour la précédente question : aucune nouvelle de la suite donnée. Il y a de quoi être dubitatif sur cette lenteur. (2016 sera-t-elle l'année de sa conclusion ?).**  
La société Bâtir Vrai, propriétaire initial de l'impasse a mal été liquidée. De ce fait un administrateur judiciaire doit être nommé pour reprendre et clôturer ce dossier : seul moyen pour finaliser l'acquisition de la voie par la ville.
- 13 **Le conseil municipal a décidé, à la majorité des votes, la privatisation de 962 m2 du Parc des Marronniers et de 149 m2 de la voie publique au profit d'une entreprise privée : Société ACCOR. La vente va donc être actée. A quelle date ? et A quel prix du m2 ? Nous demandons la copie des actes de vente (loi n° 78-753 du 17.07.1978.**  
Une promesse a été signée sur ce terrain incluant plusieurs clauses suspensives dont l'obtention d'un permis de construire (PC) purgé de tout recours et retrait. Le PC déposé vient d'être annulé en cours d'instruction à la demande du pétitionnaire, ce dernier souhaitant modifier la programmation de son projet. La ville est en attente d'un nouveau dépôt de PC pour finaliser la vente.
- 14 **Lors de notre dernière Assemblée Générale le 24.01.2015, nous sollicitons l'intervention de la municipalité envers la Société SOCALOG (176 rue Montmartre 75017 PARIS CEDEX 2) propriétaire des pavillons rue George Sand sur des questions : hygiène et environnement. Une visite de terrain devait être organisée en février 2015. Quel en est le résultat ? Car la situation ne s'améliore pas. Nous regrettons de ne pas avoir été invités, si celle-ci s'est tenue.**  
Au vu des éléments communiqués, le service Hygiène n'a pas connaissance de cette visite. Il apparaît nécessaire d'avoir davantage d'éléments pour identifier spécifiquement la problématique exacte en la matière. Une visite sur place sera organisée. Par ailleurs, le service Hygiène n'a pas vocation à intervenir sur site en présence de témoins.
- 15 **Route de Verneuil : du Pont SNCF à la Pointe à Moser de nombreux points sont à examiner, voire à résoudre rapidement.**  
**- De nuit et jusqu'au petit matin sanglier et renard sont visibles dans ce secteur, que peut-on faire pour éloigner cette faune (nous pensons aux dégâts et autres accidents possibles).**  
Une battue est prévue le 8 février 2016 pour préserver cet environnement.  
**- Véhicules qui débouchent de la rue des Graviers au lieu de s'engager sur la route de Verneuil emprunte le trottoir jusqu'à son habitation.**  
La rue des graviers pourrait, après examen de la situation, être transformée en impasse évitant ainsi tout comportement illicite décrit et également la coupure de la route de Verneuil à un endroit qui a peu de visibilité du fait du pont SNCF.  
**- A partir de 20 heures jusqu'au petit matin, les autobus, comme : Nautilus, A151, A14, roulent très rapidement au-delà de la limite de vitesse autorisée, dans le sens Les Mureaux Verneuil. Est-il possible d'intervenir comme effectuer des contrôles de vitesses par le commissariat ?**  
Un nouveau courrier sera adressé à la société de transports et la police nationale alertée.  
**- Est-il possible d'installer un ou deux rehausseurs sur la route afin de freiner la vitesse (Les Mureaux Verneuil). (Voir photos).**  
Cette partie est pourtant équipée d'un radar automatique pour les véhicules entrant en agglomération. Cette voie est départementale et ce genre de dispositif doit recevoir l'agrément du Conseil Départemental des Yvelines ; sachant que les plateaux surélevés ne font que partiellement et ponctuellement ralentir les véhicules et très handicapant pour les 2 roues motorisés ou non. Ces dispositifs ne sont pas éléments à préserver la sécurité des usagers ; une demande sera faite auprès du CD 78 pour avoir leur avis et pour -notamment - examiner les relevés d'accidents dans ce secteur et également procéder à des mesures de vitesses en continu sur une semaine. La police Municipale pourra également procéder à des contrôles inopinés.  
**- Le stationnement sur les trottoirs est permanent, en particulier sur le côté impair (l'ARQRV) a distribué une information à cet effet : exemplaire joint). (Photos jointes et note d'information du 14.10.2015).**

En cas d'infraction caractérisée, notamment lorsque les piétons ne disposent plus de leur liberté de

circuler sur ces trottoirs, nous vous invitons à contacter directement et en temps réel la police municipale au 01-30-91-39-99.

**- Plusieurs bordures de trottoirs sont doublées par un basting en bois qui sert de bateau. Cette disposition est dangereuse pour les cyclistes ou les motos. Si ce dispositif s'écarte du trottoir cela peut être l'accident (ce qui s'est déjà produit). (Photos jointes : il s'agit des bordures de trottoir devant les habitations 74, 74 bis, 74 ter)**

Un rappel à l'ordre sera fait auprès des contrevenants. En parallèle : opération de la ville pour retirer d'office les bastings.

**- Le trottoir côté pair est en très mauvais état surtout en temps de pluie. Ne peut-on pas envisager un aménagement pour les riverains de cette route ?**

Le trottoir côté pair est usé, le stationnement des véhicules est en effet la cause de cette usure prématurée, le paradoxe étant que les véhicules responsables de ces dégradations devraient être rentrés dans les propriétés plutôt qu'entraver la libre circulation des piétons, l'autre rive dont les trottoirs sont en bon état subissent les mêmes dégradations. Cette partie nécessite en effet une refonte de l'assiette du domaine public avec une répartition des différents modes de déplacement entraînant des travaux très importants ; une réflexion sur les possibilités techniques envisageables pourrait être engagée avec les riverains et l'association.

**- Pointe à Moser : Les baraquements en bois ne sont apparemment pas utilisés. Ne pourrait-on pas prévoir un aménagement qui mettrait en valeur l'entrée de notre ville en arrivant de Verneuil ?**

Ce terrain appartient à des propriétaires privés. La ville dispose de peu de marges de manœuvre. Il peut être envisagé de les rencontrer pour voir leurs volontés d'évolution de leur patrimoine (notamment vente pour mise en valeur).

**- Intervenir auprès de la Sté SEPUR (ordures ménagères) afin que les containers ne soient pas regroupés, une fois vidés ce qui évitera toute contestation. Pourquoi ne fait-on pas comme dans le reste de la commune : dès que la poubelle est récupérée pleine, elle est vidée et déposée devant l'habitation du riverain.**

Une intervention auprès de SEPUR est faite mais pouvez-vous nous apporter plus de précisions sur le lieu. Normalement, seules les impasses font l'objet d'un traitement par zones de regroupement, les camions ayant l'interdiction de réaliser des marches arrière.

**- Création d'un passage piéton supplémentaire à voir avec les techniciens. Ne peut-on pas éloigner l'un de l'autre les arrêts de bus, par exemple en s'approchant de la rue des Graviers et y faire une traversée piétonne ? De nombreux muriaux empruntent la rue des Graviers à la descente du bus.**

Comme évoquer : une rencontre entre les services de la ville et l'association se fera sur place à ce sujet.

**- Ebranchage des arbres après le pont en venant de Verneuil (côté numéros impairs).**

Ce travail sera fait par le Service espaces verts d'ici 2 semaines.

**Conclusion** : Afin de visualiser ces différentes demandes, nous proposons une réunion de travail avec la direction de la voirie afin de réaliser ce qui peut être fait à court terme et préparer ce qui peut être programmé, plus tard.  
Cela a été fait.

16 **Nous proposons que s'engage une étude technique et de coût financier pour la création d'une aire de jeu avec banc aux lieux et place de l'espace vert, rue George Sand. Pour le financement une recherche de fonds publics et privés pourrait être engagée. Nous souhaitons participer à l'étude de cette initiative, si elle est retenue dans son principe.**

Une étude peut être envisagée en lien avec les élus de références.

En parallèle, une réflexion est menée pour une expérimentation d'utilisation des airs de jeux au sein des écoles en dehors du temps scolaire.

17 **Quelle est la position de la direction municipale concernant les votes de ses représentants au Conseil Syndical du SIVU de l'Aérodrome sur : Atelier mécanique 500.000 € utilisé et dirigé par le seul « club JANIN » – Les AOT (Impôt d'occupation des sols) seraient augmentés de 300 % sur 5 ans ? Trouvez-vous cela équitable, de plus, sans tenir compte de la spécificité de tel ou tel club (Paul-Louis WELLEIR handicapés – Constructeurs amateurs, etc.) – La construction d'un restaurant de 90 places pour un coût avoisinant 1 million d'Euros dans des périodes où clubs, associations municipalités et autres font face à des difficultés financières : baisse de subvention, etc. Quelle est la position des représentants de la municipalité au SIVU ?**

> Côté ville : des réunions sont à venir avec monsieur TAUTOU sur ces sujets.

> Réponse des représentants du SIVU :

- Par courrier du 14 janvier 2015 il a été indiqué à l'ARQRV un coût prévisionnel de 500 000 € TTC

pour l'atelier mécanique ; le bilan définitif (dépenses/recettes) sera définitivement précisé après vote du compte administratif 2015 (mi-mars) ; il devrait être proche de 450 000 € ;

- Cet investissement n'est pas un « cadeau » accordé à l'Aéroclub René Janin, mais accompagne une action de formation en apprentissage (que seul l'ACRJ pouvait mener car lui seul dispose d'un encadrement permettant cette formation) ; il anticipe également la création d'un atelier de maintenance offrant ses services à l'ensemble des usagers et qui devrait voir le jour en 2017

- Jusqu'en 2014 les aéroclubs (= usagers ayant une activité de formation au pilotage) ainsi que l'association des constructeurs amateurs devaient 2,29 € du m<sup>2</sup> ; les autres usagers devaient 4,58 € ; tout ceci, sans TVA ;

- Désormais chacun doit la même redevance : 6 € en 2015, 7 € en 2016... avec plafonnement à 10 € à partir de 2019 (cf. délibération transmise) ;

- Il y a donc bien pour les uns et les autres une augmentation de 336% ou de 118 % (environ...) sur une période de 5 ans et une stabilité ensuite ;

- Cette harmonisation des redevances a été souhaitée par l'association AUCALM, regroupant l'ensemble des usagers qui ne comprenait pas cette disparité de redevance entre usagers ;

- Cette redevance de 10 € en 2020, sans TVA, reste inférieure au niveau constaté, en 2015, sur des aérodromes proches ; en 2020, elle sera donc encore plus inférieure car nos voisins auront d'ici là augmenté leur redevance actuelle ; en clair, quelque soient les pourcentages astronomiques calculés par l'ARQRV, les usagers paient trop peu depuis trop longtemps du fait du laxisme des services de la DGAC qui ont oublié de gérer économiquement cet aérodrome avant que de le transférer au SIVU ; il s'agit donc d'une simple remise à niveau après des années de vaches grasses pour les usagers ;

- Ces redevances anormalement basses depuis ... pourraient même faire l'objet de critiques lors d'un prochain contrôle de la CRC ;

- Sur 18 usagers, 3 s'opposent à cette mise à niveau ; les 15 autres ont fait leur chèque, sans joie bien sûr parce que c'était mieux avant, mais en admettant les arguments du SIVU ; on ne peut donc pas parler de « fronde » (3 sur 18...) ;

- Concernant le restaurant/espace simulateurs de vols, l'architecte vient d'être désigné et commence son chiffrage ; le coût prévisionnel est bien de 1 M € TTC ; sans les recettes envisagées.

**18 Quelles dispositions la municipalité peut prendre pour le nettoyage des herbes sauvages dans les rues depuis que les produits désherbants ne sont plus recommandés.**

En respect de la réglementation relative à l'interdiction des produits phytosanitaires sur espaces verts et voiries, les rues et trottoirs sont désormais désherbés de manière manuelle ou mécanique

L'équipe polyvalente intervient tous les jours de la semaine (sauf en cas d'urgence) sur les différents secteurs de la ville avec plusieurs matériels (désherbeur à brosse, débroussailleuse, binettes et raclettes) Par ailleurs les cantonniers interviennent 2 après-midi par semaine (binettes et raclettes). En outre, des essais de caniveaux fleuris sont en préparation pour le printemps 2016 pour agrémenter les caniveaux et ralentir l'eau en cas de fortes pluies.

**19 Les racines des arbres de l'avenue Paul Raoult (19 de cette avenue et suivants) occasionnent des dégâts importants sur les parkings goudronnés en secteur privé. Il serait important d'examiner cette question sans attendre les futurs travaux de l'avenue. La réfection des parkings privés devra être prise en charge par la collectivité propriétaire de l'avenue. Qu'en pense la municipalité ? Que compte-t-elle entreprendre pour remédier à cet état de fait ? Le report des travaux risque d'aggraver les dégâts sur les parkings. (photos jointes).**

Les Peupliers en alignement de cette avenue sont dépérissants et un élagage de sécurisation a été réalisé en 2015. Ces arbres étant sans avenir, une proposition d'abattage sera soumise aux élus en 2016, le chiffrage de ces travaux sera réalisé et la proposition budgétaire sera proposée en 2017.

Par ailleurs, un rendez-vous sera organisé sur place avec le service de la voirie et les copropriétaires pour voir ensemble les dégâts constatés par la copropriété.

**20 Enlèvement des pierres et autres objets dans l'espace de stockage au coin de la rue Pierre Curie et de la rue des Coquetiers en lieu et place d'un parking, cet endroit ne fait pas honneur à notre ville.**

Il s'agit du dépôt de matériels de voirie de la ville ; tous ces matériels feront l'objet d'un déménagement début 2016.

**21 Nettoyage des bords de Seine, coté plage de la Sangle et à l'arrière du magasin « l'entrepôt », des immondices sont très souvent en bord de Seine, des objets métalliques sont laissés sur le bas-côté.**

Les déchets sont ramassés régulièrement (en moyenne 3 fois par semaine) par les cantonniers, le fleuve suivant son niveau déposant par ailleurs des détritiques sur les berges.

En parallèle, des rencontres sont à prévoir avec les commerces environnants pour leur gestion des déchets.

**22 Deux coupures d'électricité ont eu lieu rue des Bouvreuils en septembre, Quelles sont les causes de ces pannes ?**

Une demande a été faite auprès d'ERDF pour connaître l'origine de ces coupures de 4 à 5 minutes sur le réseau électrique. Nous vous transmettrons le contenu de leur réponse.

**23 Nous entendons parler de la fibre, à quand les branchements pour les pavillons ? Voir service qui suit la DSP NUMERICABLE.**

Cette question fera l'objet d'une réponse ultérieure.

**24 Nous sollicitons du service voirie qu'il nous explique pourquoi il ne peut pas poser des plots de sécurité afin d'empêcher des véhicules de stationner sur le trottoir rue des Chardonnerets alors que ce dispositif a été effectué devant les pavillons se trouvant aux abords du Parc des Marronniers pour la tranquillité des lieux.**

Ceci a déjà été expliqué lors d'un RDV sur place le 08 janvier 2015 en présence de la police Municipale. La pose de potelets sur le trottoir empêcherait tout passage de poussettes ou de personnes à mobilité réduite du fait de la faible largeur des trottoirs alors que devant les pavillons à l'entrée de la voie verte Robert Arnaud le mobilier ne gêne pas le passage des piétons. Une verbalisation systématique des contrevenants est à réaliser et des plots blancs à poser sur chaussée.

**25 Nous demandons l'intervention du service voirie pour revoir le marquage des emplacements de stationnements rue des Bouvreuils. Le propriétaire du pavillon numéro 12 souhaite modifier l'emplacement de cette place de parking située en partie devant son portail.**

Une personne a été rencontrée sur place, il s'agit à priori du locataire qui dit ne pas souhaiter supprimer cette place. Une rencontre devra être programmée avec le propriétaire, car la création de la sortie charretière apparaît comme postérieure à la création de la voirie.

**26 Des enfants empruntent la rue des Bouvreuils pour rejoindre la rue des Coquetiers et passent au milieu du site privé des services des espaces verts et du centre technique et des pompiers. La route est dangereuse car elle n'est pas pourvue de trottoirs ni à droite ni à gauche. Nous demandons la mise en conformité de cette route ou l'interdiction de passage aux piétons, surtout des enfants non accompagnés. Le passage des Bouvreuils a été entièrement rénové et est une des solutions pour se rendre rue des Coquetiers.**

La traversée de ce site est en effet interdite à toutes personnes étrangères aux services. Le site ne peut pas être fermé du fait des activités des pompiers et du centre technique. Une signalisation sera mise en place. Le passage Bouvreuil a, en effet, été rénové cette année (enrobés au sol et éclairage public) aux fins d'un usage piétons. A noter que les travaux réalisés sur la rue pierre curie favorisent également le cheminement des piétons.

**27 Des travaux de réfection ont été effectués devant les pavillons 20 et 22 rue Pierre Curie. Un trottoir a été créé, mais souvent des véhicules s'y trouvent en stationnement ce qui oblige les piétons à marcher sur la route. Nous demandons que des dispositions soient prises pour faire respecter l'interdiction de stationner sur le nouveau trottoir. Police Municipale**

La police municipale aura une vigilance particulière à ce sujet.

**28 Fête de quartier Parc des Marronniers 2ème dimanche de septembre. Quelles sont les dispositions municipales pour les années 2016 et suivantes afin de définir nos dispositions ? (gardiennage de 3 nuits avec sa prise en charge ? Entrée difficile pour les véhicules ? Eclairage fermé à 5 h 30 contrairement aux autres parcs ? Les bâches des stands en très mauvais état : de nombreuses fuites. 'lettre à M. DURUPT, maire adjoint en date du 17.09.2015, restée sauf erreur sans réponse à ce jour).**

Il revient à l'association de supporter le coût de cette prestation (disposition valable pour tous les porteurs de projets), point évoqué avec le Président lors du rendez-vous du 20 novembre 2015 avec Bernard DURUPT.

L'éclairage sera vérifié.

**29 L'ARQRV a produit un dossier avec photos pour faire couper les arbres qui étaient dangereux côté Emmaüs Habitat rue Madeleine Roch. Cette demande a débouché sur l'intervention de la SNCF dans les 3 mois suivants. Quelles peuvent être les initiatives de la municipalité pour faire poser des panneaux antibruit. Cela concerne 5 pavillons le long de la voie ferrée. (ci-joint dossier et photos). Nous avons également transmis des photos pour l'ébranchage des arbres, allée de Picardie à ce jour fait en relation avec le Président des locataires de la Sablière.**

La commune peut appuyer une demande écrite auprès de la SNCF.

**30 Nous recevons de très nombreuses réclamations concernant l'activité de certains agents de la police municipale. Quelles dispositions peuvent être prises pour que ce personnel prenne conscience que d'exercer de ce métier, certes difficile, doit se faire avec courtoisie sans compromission ? L'habit ne donne pas tous les droits. Nous de-**

**mandons seulement un comportement exemplaire. Peut-être la nécessité d'une formation professionnelle adéquate.**

Les policiers municipaux disposent d'une formation initiale d'application de 6 mois délivrée par le centre national de la fonction publique territoriale dans le cadre de laquelle la posture professionnelle est abordée. Vous pouvez faire remonter tous comportements qui vous paraissent inappropriés.

**31 La communauté d'agglomération doit être mise en place à compter du 01.01.2016, quel est le projet concernant l'aérodrome les Mureaux/Verneuil S/Seine : les syndicats seraient peut-être à disparaître ?**

La Communauté urbaine Grand Paris Seine&Oise a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il n'est pas question d'une disparition de l'aérodrome. L'évolution des divers syndicats se fera progressivement et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

**32 De l'angle de l'avenue des Prés avec la rue Pierre Leroy, jusqu'au n° 10 de cette même rue, côté garage sur 200 mètres le trottoir est en très mauvais état : herbes hautes.**

En effet cette partie est toujours enherbée et les propriétés riveraines présentent un dénivelé important avec l'espace public, de plus la propriété qui fait l'angle avec le chemin des buissons n'est pas à l'alignement, il faudra un recul du portail préalablement à tout travaux sur l'espace public. Une inscription budgétaire en 2016 sera proposée sous réserve d'un accord à intervenir avec le propriétaire. Par ailleurs le service des espaces verts procèdera à une tonte plus fréquente du gazon.

**33 Avenue Félix Faure, les bandes blanches de stationnement, côté pair, non effacées en partie d'où le stationnement. L'entretien de ce côté est à revoir. Nous proposons de poser des panneaux d'interdiction de stationner sur le côté pair.**

Il existe déjà une signalisation verticale supprimant toute ambiguïté, la Police Municipale soutiendra les contrôles dans cette rue.

**34 RER.E.EOLE :**

**- Peut-on connaître l'état d'avancement de ce projet, son coût financier, a-t-il été validé ? Quels en sont les financeurs ? Cette réalisation va-t-elle impacter les finances de notre ville ? Date de début des travaux, en particulier pour notre commune ?**

Ce projet est en cours d'études avec les partenaires de transports : SNCF, RATP, Transdev, Ctvmi Stif. Il s'agit en effet d'aménager les abords de la Gare afin d'accueillir Eole à l'horizon 2020/2022. Un comité du pôle gare a été créé selon la procédure dictée par le Stif et des scénarii sont à l'étude. Aucune décision définitive n'a été prise. La maîtrise d'ouvrage - jusqu'ici assurée par Seine & Vexin CA - sera transférée à la communauté urbaine dès 2016 et donc à la charge de cette dernière. Le principal financeur est le Stif qui participe selon les travaux à hauteur de 75%. Le planning travaux n'est pas encore validé mais une réalisation 2019/2020 est envisageable afin de coller au calendrier Eole qui n'est, lui non plus, pas encore totalement figé.

**- Ce projet comprend-il une gare accessible aux handicapés ?**

Oui, bien sûr : les personnes à mobilité réduite sont prises en compte pour tout nouvel aménagement.

**- Quelles dispositions pour le stationnement des véhicules : parking et où ?**

Multiplier le nombre de stationnement pour les voitures, incite les usagers à utiliser ce transport engorgeant ainsi un peu plus les centre villes et les traversées pont de Meulan notamment. Il y a le parking gare centre-ville et celui de la rue de Poissy qui présente une réserve, n'étant que peu rempli actuellement. Le développement des transports collectifs et autres modes actifs doivent accompagner l'aménagement.

**- L'augmentation de trains va provoquer plus de bruit pour les riverains.**

Lors de tout projet une étude acoustique est faite avant, afin de comparer les niveaux sonores induit par les travaux ; ces niveaux ne doivent pas dépasser +2dc par rapport à avant l'aménagement, sinon il y a des travaux acoustiques.

**- Quelles protections phoniques sont prévues pour les habitations le long de la voie SNCF ?**

**- A-t-on procédé à une étude acoustique ? Si oui quel en est le résultat.**

Voir ci-dessus.

**- La circulation routière risque d'augmenter Des études ont-elles été menés concernant le trafic des véhicules, autobus, etc....**

Oui une étude a été réalisée sachant qu'aujourd'hui 57 % des usagers gares arrivent à pieds, 28 % en bus, 7% en voiture (conducteurs) 6% (passagers) 2% vélo. On compte 7 500 entrées à la gare SNCF chaque jour. On voit qu'il peut y avoir progression sur les bus et surtout les vélos.



**- Pourquoi la commune des Mureaux n'a pas participé aux négociations avec RFF et SNCF, exigées par la commission d'enquête créée à cet effet sur le niveau sonore maximum à respecter à l'égard des habitations ? Réunion en sous-préfecture le 12.04.2013.**

L'information ne lui est pas remontée.

**- Nous proposons que la ville organise une exposition sur ce projet afin que les habitants puissent en prendre connaissance et s'exprimer sur le cahier de doléances qui sera ouvert à cet effet.**

Pourrait être organisée avec La CU dès que l'étude et le PNRU2 seront un peu plus avancés.

**35 Rue des Chardonnerets : Tailler l'arbre qui dépasse sur la voie publique à hauteur du carrefour rue Pierre Curie, rue des Chardonnerets.**

Demande prise en compte.

**36 Station d'épuration à côté du Parc des Marronniers : odeur insupportable. Ne peut-on pas améliorer cet aménagement en bordure du parc pour les promeneurs fréquentant aussi bien le parc que les bords de Seine.**

L'information est relayée auprès du syndicat d'assainissement SIAM gestionnaire du site.

**37 L'intercommunalité aurait dû nous faire gagner en efficacité. Hors en 2014, le taux d'imposition pour ordures ménagères géré par l'intercommunalité a été augmenté de 4,09 % (5,78 % à 9,87%), pourquoi le taux de la taxe foncière communale n'a pas été diminué au moins d'autant ? De même en 2015, une nouvelle taxe d'intercommunalité apparaît au taux de 1,5%, pourquoi la taxe communale n'a pas été réduite d'au moins autant ? En deux ans, pourquoi cette augmentation des impôts fonciers de 17,59 % sur le total TC+TOM +TIC ?**

Cette question fera l'objet d'une réponse ultérieure.

**38 Bords de Seine :**

**- les jours d'embouteillage du pont de Meulan, les automobilistes arrivent par la route de Verneuil tournent pas la rue des Prés, arrivent quai Glandaz, remontent par l'avenue Félix Faure pour tourner au feu route près du commissariat : les véhicules emprunte le sens interdit Quai Glandaz au lieu de faire le tour de l'espace vert (toilettes) d'où risque d'accident. En effet, à deux reprises des cyclistes qui étaient dans leur bon sens ont été accrochés par des véhicules roulant à très grande vitesse. Nous proposons : le sens interdit devrait être plus visible ? Voir un marquage plus visuel du sens interdit avec contrôle routier plus important (tout en sachant que des contrôles sont déjà effectués mais peut-être les effectuer à partir de 18 heures) voir plan joint.**

Il ne s'agit pas là de visibilité du panneau qui est complété par un marquage au sol (flèche), il s'agit là d'un manque de civisme et d'un irrespect manifeste du code de la route. La police municipale doit renforcer la surveillance de ce secteur et verbaliser les contrevenants, notamment aux heures de pointe.

**39 Alimenter les boîtes à sacs (pour crottes de chien) sur le chemin de Halage Robert Arnaud. (ces dispositifs sont là pour inciter à un respect des lieux et des usagers, les propriétaires d'animaux sont surtout invités à avoir leur propre sac, ceux présents dans les distributeurs sont un complément en cas d'oubli.)**

Ces dispositifs ont été mis en place pour inciter les citoyens au respect des lieux et des autres usagers ; les propriétaires d'animaux sont surtout invités à avoir sur eux leurs propres sacs, ceux présents dans les distributeurs devant servir en cas d'oubli. Par ailleurs, les distributeurs sont rechargés régulièrement mais certains habitants les dérobent pour s'en servir comme sacs à congélation alors que ces sacs sont impropres pour contenir des aliments.

**40 La piste cyclable quai Glandaz s'arrête brutalement au milieu du carrefour. Nous pensons qu'il faudrait peut-être réexaminer cette question.**

Il s'agit là d'une situation intermédiaire et provisoire, qui n'est pas un oubli, la construction de cette voie se faisant par tranches.

**41 La voie Robert Arnaud est très souvent encombrée de débris, ne peut-on pas recommander au personnel qui doit entretenir ce secteur d'y apporter une attention particulière.**

La voie verte est nettoyée tous les jours en été et en moyenne 3 fois par semaine en hiver tout comme les parcs. Un agent désormais effectuera également un nettoyage de cette voie chaque dimanche depuis les écluses jusqu'à la rue de l'entrepôt.

**42 Nous souhaitons qu'une étude soit réalisée sur la réglementation de l'utilisation dans les jardins privés de barbecue (hygiène, sécurité, voisinage). Nous sommes disponibles pour y apporter notre contribution.**

Le service Hygiène se tient à votre disposition pour un échange et pour vous apporter des conseils en la matière.

**43 Quel est l'état d'avancement de la rénovation du port autonome, à quand les travaux ? Cet espace n'est actuellement pas entretenu. Il sert de dépôt d'ordures en tout genre.**

Voie Navigable de France doit débiter ses travaux début 2016, nous attendons confirmation de la date. Des rencontres ont eu lieu en 2015 afin de rappeler les souhaits de la municipalité et les observations faites par l'association.

**44 Nous avons appris qu'une modification simplifiée du PLU était intervenue. Peut-on connaître les articles qui doivent être modifiés ? Pourrais-tu obtenir ces modifications ?**

Nous communiquerons à l'association un exemplaire des pièces modifiées avec la notice explicative qui recense tous les points modifiés du règlement, avant l'AG si possible.

**N.B. Nous attirons l'attention sur le bâtiment au bout du chemin de Halage Robert Arnaud, un bâtiment vétuste, en partie brûlé, et qui inquiète les promeneurs par la mauvaise fréquentation de ce site. Ne pourrions-nous pas y envoyer les forces de l'ordre. (Cela ne concerne pas le quartier de la route de Verneuil mais nous sommes très souvent alertés par les promeneurs de notre quartier sur cet état de fait). Police Municipale.**

La police municipale aura une attention particulière à l'égard de ce bâtiment.

**Le volume des questions n'a pas permis de mettre des photos de l'AG. Le prochain bulletin comblera cette lacune...**

---

## **LE COIN DU RONCHON EPATÉ**

Depuis le temps, le lecteur l'aura compris : j'ai derrière moi une longue, très longue pratique du milieu associatif. Ah oui, j'en ai vu, des associations ; j'en ai suivi, des assemblées générales ; j'en ai lu (et souvent même rédigé), des procès-verbaux !

Je suis donc tout à fait à l'aise pour parler de l'ARQRV.

Je la connais depuis longtemps, depuis sa naissance, même si j'ai attendu d'être en retraite pour la rejoindre. C'est que, pris par mes activités professionnelles et mes autres activités associatives, je n'avais plus de temps à lui consacrer. Ce n'est pas que l'envie me manquait, mais je ne conçois pas d'adhérer à une association sans m'y investir totalement. Dès que j'ai disposé de plus de temps libre, j'ai pris ma carte, et j'ai commencé à travailler pour l'ARQRV.

Huit ans plus tard, et malgré mon éloignement, je travaille toujours en relation étroite avec le Président.

Je ne vais pas vous dire ce que je pense de lui : je le connais, il rougirait comme une jeune fille à qui un galant tourne un compliment.

Non, je vais parler de vous, adhérents de l'ARQRV.

Autant que faire se peut, et sauf problème de santé auquel l'âge nous expose tous un jour ou l'autre, je fais le voyage, fin janvier pour assister et participer à l'assemblée générale. Et d'année en année, je suis chaque fois un peu plus épaté !

Épaté par la qualité de l'investissement des membres du bureau, pour le travail qu'ils accomplissent. Épaté par le nombre sans cesse croissant d'entre vous qui venez participer à cette « grand-messe » annuelle. Épaté par votre qualité d'écoute, par vos interventions, par le soutien que vous apportez à l'ARQRV.

Et cette année encore, épaté davantage de voir que six d'entre vous ont manifesté le désir de rejoindre le conseil d'administration pour lui apporter leur aide.

Bien sûr, c'est la conséquence du travail qu'ont accompli, et accomplissent encore, les dirigeants de l'association depuis 27 ans. Mais c'est aussi la preuve, dans un monde que l'on pourrait souvent croire constitué de *moutons de Panurge*, que le partage, l'investissement personnel et l'envie de se mettre au service de son voisin, sont des valeurs loin d'être aussi passées de mode qu'on l'imagine.

Pour cela, soyez tous remerciés.

À présent, haut les cœurs, et tous ensembles montons à l'assaut des citadelles bureaucratiques prétendues imprenables afin de remettre les citoyens au cœur de tous les débats !

Christian LABAZEE.

---

## **Communiqué de Mme DORIS de SwissLife.**

Arrivée d'une nouvelle conseillère au sein de l'équipe de Dominique GUIMIER, Agence Swiss Life. Madame DORIS D, aura en charge l'accompagnement des particuliers et des professionnels, dans la mise en place des solutions de :

- Prévoyance : décès / invalidité / incapacité, santé collective, autonomie ;
- Retraite : contrat de retraite / défiscalisation ;
- Epargne : assurance vie, contrat de capitalisation.



Pour tous ces sujets, n'hésitez pas à prendre rendez-vous à l'agence aux heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 9 à 12h et 14 à 18h et le samedi de 9 à 13h.- Tél. : 06 35 39 30 67

**Partenaires  
ARQRV**



**A** *Le Marché du Frais*  
**L'ENTREPOT**  
**FRUITS & LEGUMES**  
**BOUCHERIE**  
**LES MUREAUX**



**Ristorante Italiano**  
*La Villa César*  
*Gastronomie Italienne*  
*Pizzas au feu de bois*

59 rue Pierre Leroy – 78130 Les Mureaux  
Tél. : 01 30 99 53 65



**Mac Donald's**

Rue de Seine - 78130 LES MUREAUX  
Tél. : 01 30 91 93 94



ZAC des Garennes  
Rue Levassor - 78130 les MUREAUX  
Tél. : 01 30 91 90 58



**AMANDA et NATHALIE**  
**COIFFURE**

Institut  
Soleil  
et Beauté



61 rue Paul Doumer  
78130 LES MUREAUX  
Tél. : 01 34 74 05 33

**les Halles**  
**Auchan**

**Centre commercial ESPACE LES MUREAUX**  
Lundi de 13 h à 21 h - Mardi au samedi 8 h 30 à 21 h  
Dimanche de 8 h 30 à 13 h.

Tél. : 01 30 22 39 79 - Fax : 01 34 74 13 67



Restaurez vous dans un cadre d'exception  
au bord de Seine : **LES VOILES**  
23 chemin du Rouillard - 78130 LES MUREAUX  
Le midi du mardi au dimanche, le soir vendredi et samedi  
mél. : [contact@lesvoiles.net](mailto:contact@lesvoiles.net)  
Tél. : 01.34.74.21.65 - [www.lesvoiles.net](http://www.lesvoiles.net)

## PROCHAINE ACTIVITE ARQRV

**Loto le 10 avril 2016**

salle SRV - ouverture des portes : 13 h.

De nombreux lots à gagner : téléviseur, micro-onde, four (3 cuissons),  
boîte d'outillage garnie, champagne, bons d'achat, lots surprises, etc.

1 carton : 4 € - 3 cartons : 9 € - 7 cartons : 16 €.



✂

## L'Amicale des Résidents du Quartier de la Route de Verneuil est à votre écoute...

Vous résidez dans notre quartier, qui mieux que vous, peut savoir comment on y vit ?

Qui mieux que vous peut y connaître des difficultés, contre lesquelles vous pestez chaque jour.

Bien sûr, elles ne sont pas si terribles mais ce qui est rageant, c'est qu'il faudrait si peu de chose pour que tout s'arrange. L'Amicale de votre quartier peut sans doute vous y aider.

N'hésitez pas à lui faire part de vos problèmes avec vos avis et vos propositions qui seront transmises en mairie et les réponses seront présentées avant l'assemblée générale. Retournez ce béquet à

**Claude MAGNIN - 11 bis rue Madeleine Roch - 78130 LES MUREAUX - Tél. : 01 34 74 93 48**

L'Amicale attend aussi toutes vos remarques et suggestions.

Facultatif, mais utile si vous attendez une réponse NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Tél. : .....  
Mél. : .....

✂

## Amicale des Résidents du Quartier de la Route de Verneuil

### Bulletin d'adhésion

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mél. : .....

Déclare adhérer à l'Amicale des Résidents du Quartier de la Route de Verneuil.

Fait à ..... le ..... Signature

#### Bulletin à retourner à :

Madame Nicole CROÛS - 19 avenue Paul Raoul - 78130 LES MUREAUX ☎ 01 34 74 26 27

ou Claude MAGNIN - 11 bis rue Madeleine Roch - 78130 LES MUREAUX ☎ 01 34 74 93 48

accompagné de la cotisation annuelle fixée ACTUELLEMENT à **12 €** par famille résidant dans le quartier  
ou **15 €** pour les membres bienfaiteurs, habitant hors du quartier ou **17 €** pour les associations.

(Chèque à libeller à l'ordre de l'Amicale des Résidents du Quartier de la Route de Verneuil).

Données personnelles traitées informatiquement pour l'A.R.Q.R.V. Droits d'accès, rectification et opposition auprès du Président.